

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025
COMMUNE DE NOGENT

La réunion a débuté le 16 janvier 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PONCE Thierry.

Membres présents :

Madame AUBERTOT-BREGAULT Maud - conseillère municipale
Madame BAILLOT Claudine - conseillère municipale
Madame BERNARD Roseline - Adjointe aux Animations, qualité et cadre de vie
Madame BLAUT Martine - conseillère municipale
Madame BOUVENET Christelle - conseillère municipale
Monsieur BREVART Cyril - conseiller municipal
Madame COLLIER Corinne - Adjointe à l'enfance et aux associations
Madame FLAGET Estelle - conseillère municipale
Monsieur GAUTHEROT Michel - Adjoint à l'Environnement et au développement durable
Madame GORSE Anne-Marie - conseillère municipale
Monsieur GUENARD Yves - conseiller municipal
Monsieur GUYOT Patrick - conseiller municipal
Madame LE GRAËT Dominique - maire délégué
Monsieur LOGEROT Patrice - Adjoint aux Travaux et veille économique
Monsieur MELIN François - conseiller municipal
Monsieur MORO Marcel - conseiller municipal
Madame NANCEY Elodie - conseillère municipale
Monsieur PETTINI Jean-Michel - Maire délégué
Monsieur PONCE Thierry - Maire
Monsieur PRODHON Patrick - Adjoint à la Culture, communication et tourisme
Madame SIMONNET Marie-Christine - Adjointe au social, santé et services
Monsieur VOILLEQUIN Laurent - conseiller municipal

Membres absents représentés :

Madame DI MARTINO Chantal - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme GORSE Anne-Marie -
conseillère municipale
Madame LE DUC Sandrine - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme BOUVENET Christelle -
conseillère municipale
Monsieur PERUCCHINI Benjamin - maire délégué Pouvoir donné à Mme AUBERTOT-BREGAULT
Maud - conseillère municipale

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PRODHON
Le quorum (plus de la moitié des 25 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Compte-rendu des décisions prises par M le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- Décisions Modificatives (DM)
- Exercice 2025 - Ouverture de crédits anticipés dans l'attente du vote du Budget Primitif

- Informations et questions diverses
- Questions diverses

- Compte-rendu des décisions prises par M le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par M le Maire de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des 3 (trois) déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- Propriété cadastrée section AB3, AB438 n° 20240078, 42 Rue de la Perrière 52800 Nogent :

Propriétaire : MIDAVAINÉ Daniel ;

Acquéreurs : Portugal Victor.

- Propriété cadastrée section AB n° 180, n° 20240079, 133 rue Maréchal de Lattre de Tassigny :

Propriétaires : THIOLAT Benjamin ;

Acquéreur : RENARD Guillaume.

- Propriété cadastrée section AC307 n°20240080, 9005 Rue Gambetta 52800 Nogent :

Propriétaire : QUENEDEZ Marie-Thérèse;

Acquéreur : Les vieilles boutiques du Nogentais.

Vote : Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

25 voix pour

- Décisions Modificatives (DM)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 11 avril 2024 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Budget général de la Ville pour l'année 2024 ;

Vu la délibération en date du 11 avril 2024 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Budget annexe de l'Hôtel du Commerce pour l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de réaliser une Décision Modificative sur ces deux budgets ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la décision modificative suivante :

Budget Ville

DF Réel CHAPITRE 011

6225/020/100	Indemnités au comptable et aux régisseurs	+2 000,00€
6232/020/100	Fêtes et cérémonies	-2 000,00€

DF Réel CHAPITRE 66

66111/020/100	Intérêts réglés à l'échéance	+20 000,00€
---------------	------------------------------	-------------

DF Réel CHAPITRE 67

673/020/100	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-20 000,00€
-------------	---	-------------

DF Ordre CHAPITRE 042

6811/020/100	Dotations aux amortissements	+30 000,00€
--------------	------------------------------	-------------

RF 741121/020/100	Dotation solidarité rurale des communes	+30 000,00€
-------------------	---	-------------

RI Ordre CHAPITRE 040

28041582/020/100	Autres groupements - bâtiments et installations	+200,00€
280422/020/100	Privé - bâtiments et installations	+1 500,00€
2805/020/100	Concessions et droits similaires	+4 000,00€
281318/020/100	Constructions - Autres bâtiments publics	+ 500,00€
281351/020/100	Installations générales, agenc	+ 8 000,00€
28151/020/100	Réseaux de voirie	+1 200,00€
28152/020/100	Installations de voirie	+700,00€
281538/020/100	Autres réseaux	+2 000,00€
2815738/020/100	Autre matériel et outillage de voirie	+ 1 500,00€
28158/020/100	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 1 300,00€
281831/020/100	Matériel informatique scolaire	+ 3 000,00€
281838/020/100	Matériel de bureau et informatique	+ 3 500,00€
281848/020/100	Mobilier	+ 1 500,00€
28188/020/100	Autres immobilisations corporelles	+1 100,00€

RI Réel CHAPITRE 10

10222/020/100	F.C.T.V.A.	-30 000,00€
---------------	------------	-------------

DI Réel CHAPITRE 21

2151/518/22	Réseaux de voirie	-20 000,00€
-------------	-------------------	-------------

DI Réel CHAPITRE 16

1641/020/100	Emprunts en euros	+20 000,00€
--------------	-------------------	-------------

BUDGET HÔTEL DU COMMERCE

Imputation Budgétaire	Intitulé	Montant
Section Fonctionnement Budget Hôtel du Commerce		
DF CHAPITRE 66		
66 66111/632	Intérêts échéances	+20 000,00€
RI CHAPITRE 13		
RI 13 25738/632	Autres produits de gestion	+20 000,00€
Section Investissement Budget Hôtel du Commerce		
DI CHAPITRE 16		
D: 16 1641/632	Emprunts en euros	+450 000,00€
RI CHAPITRE 13		
RI 13 1312/632	Subventions régions	+450 000,00€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 17 Janvier 2025
Pour extrait conforme
Thierry PONCE, Maire

25 voix pour

- Exercice 2025 - Ouverture de crédits anticipés dans l'attente du vote du Budget Primitif

Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la Décentralisation ;

Vu le budget principal de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient de voter des crédits par anticipation permettant d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les crédits d'anticipation conformément aux annexes jointes ;
PRÉCISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le
Pour extrait conforme
Thierry PONCE, Maire

25 voix pour

- Informations et questions diverses

// Nature des débats //

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur Patrick **PRODHON**
Secrétaire de séance

Monsieur **PONCE** Thierry,
Maire

